

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32056**

### Intitulé

Dirigeant d'entreprise de sécurité privée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
JPM conseil	Responsable de formation

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le dirigeant d'entreprise de sécurité est un gestionnaire d'entreprise dans un secteur très réglementé.

Les activités principales qu'il exerce portent sur :

**La gestion administrative et comptable :** Le chef d'entreprise dans le secteur de la sécurité privée choisit son régime juridique, suit des tableaux de bord (trésorerie, plan de financement...) et sa comptabilité. Il sait par exemple lire et comprendre son bilan ainsi qu'un compte de résultat, et réalise des calculs de coûts, de marges et de rentabilité de son activité. Il est capable de prendre des décisions stratégiques impactant l'avenir de la société.

**La gestion du personnel de l'entreprise de sécurité privée :** dans une profession très encadrée, avec une convention collective complexe, les ressources humaines représentent une charge moyenne de 83% du chiffre d'affaires et constituent le capital de l'entreprise. Ce professionnel recrute, manage les équipes au quotidien et gère sa masse salariale ainsi que la planification des agents dans le respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles s'appliquant au secteur d'activité.

**La gestion commerciale d'une entreprise de sécurité :** la recherche de nouveaux clients est fondamentale au développement d'une entreprise de sécurité, ainsi que la maîtrise des différentes prestations pouvant être proposées aux prospects, en respectant la réglementation liée à cette activité. Le chef d'entreprise effectue ou supervise des démarches de prospection, négocie, développe son activité et pérennise son entreprise. Il est également un contact privilégié de ses clients sur leurs démarches de prévention et de sécurité pour lesquelles il assure son rôle de conseil et peut donner des préconisations techniques après analyse du site client. Il est capable de répondre à des appels d'offres publics (représentant 25% du marché) ou privés.

**L'environnement juridique de la sécurité privée :** la sécurité privée est un secteur très encadré et il est nécessaire pour le dirigeant de maîtriser ce cadre juridique et le suivi des évolutions du secteur professionnel de la sécurité privée pour pouvoir assurer les activités décrites ci-dessus. Il est également amené à collaborer avec les services publics et/ou les forces de l'ordre dans le cadre des missions de sécurité privée. Toute formation de 'gestion d'entreprise' généraliste ne serait pas suffisante pour accéder à ce métier.

**Concernant l'activité de gestion administrative et comptable, les capacités attestées sont les suivantes :**

Maîtriser les processus de création d'entreprise en général, et d'une entreprise de sécurité en particulier

Connaître les modalités de reprise et d'achat d'entreprise

Rédiger un business plan

Comprendre les termes et mécanismes financiers d'une entreprise

Savoir lire et comprendre un bilan et un compte de résultat

Concernant l'activité de gestion du personnel d'une entreprise de sécurité privée, les capacités attestées sont les suivantes :

Appliquer les règles d'embauchage et de conclusion d'un contrat de travail ainsi que les infractions en matière de droit du travail

Connaître les classifications et qualifications de la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité

Respecter les durées légales de travail, temps de repos et gestion des absences

Être capable de réaliser un transfert conventionnel

Maîtriser les différents modes de rupture du contrat de travail

Connaître et appliquer les procédures disciplinaires

**Concernant l'activité de gestion commerciale d'une entreprise de sécurité privée, les capacités attestées sont les suivantes :**

Connaître la typologie des donneurs d'ordre publics et privés

Analyser des besoins du client, présenter et défendre son offre commerciale, décomposer le prix d'une prestation

Maîtriser le processus et cadre légal de la sous-traitance

Suivre ses contrats commerciaux et connaître les cas de ruptures et leurs conséquences

Savoir rédiger des consignes et procédures d'exploitation et les mains courantes

Connaître les équipements de communication interne, fixes, mobiles et embarqués et équipements de protection individuelle, rondes de surveillance et systèmes de contrôles de rondes

Connaître les équipements de protection mécanique et électronique, systèmes de contrôles d'accès, de vidéosurveillance, télésurveillance et intervention sur alarme, équipements de sécurité incendie et évacuations

**Concernant l'activité d'environnement juridique de la sécurité privée, les capacités attestées sont les suivantes :**

Maîtriser les conditions d'accès à la profession et le régime de la carte professionnelle

Maîtriser les modalités d'exercice du métier et notamment : neutralité, usage des armes, uniformes, insignes

Savoir prendre des décisions pour son entreprise et ses salariés en connaissance du cadre légal (légitime défense, état de nécessité, intégrité physique, liberté d'aller-venir, assistance à personne en péril ou encore respect de la vie privée

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de prestations de sécurité dans les domaines d'activité de la surveillance humaine, du gardiennage, de la télé et vidéo surveillance, des manifestations sportives et culturelles, du transport de fonds et de valeurs, de la protection rapprochée des personnes physiques.

Toute entreprise de sécurité privée ou service interne de sécurité répondant aux exigences du Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure;

Dirigeant d'entreprise de sécurité privée

Associé dans une entreprise de sécurité privée

Directeur général d'entreprise de sécurité privée

Responsable d'agence d'entreprise de sécurité privée

Directeur opérationnel d'entreprise de sécurité privée

Mandataire social d'une entreprise de sécurité privée

Chef d'entreprise de prestations de services de sécurité

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

### Réglementation d'activités :

Les activités privées de sécurité sont encadrées par le livre VI du Code de Sécurité Intérieure.

Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) est l'organe public de contrôle et de régulation du secteur de la sécurité privée (rattaché au Ministère de l'Intérieur). Il existe des délégations territoriales du CNAPS appelées CLAC (Commissions Locales d'Agrément et de Contrôle).

**La détention d'un titre de dirigeant d'entreprise de sécurité privée est obligatoire pour créer ou reprendre une entreprise de sécurité privée en application des dispositions du livre VI du Code de Sécurité Intérieure (anciennement loi du 12 juillet 1983 modifiée) et son décret d'application du 06/09/15 modifié.**

Les CLAC exigent la détention d'une certification inscrite au RNCP et validée par la DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques) à l'appui d'une demande d'agrément d'une entreprise de sécurité privée, de ses dirigeants, gérants et associés.

Le programme de la formation de dirigeant d'entreprise de sécurité privée répond également aux dispositions du chapitre III de l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité concernant la formation initiale des dirigeants d'entreprise de sécurité privée.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les éléments composant la certification sont les suivants, et correspondent aux 4 blocs de compétences :

environnement juridique de la sécurité privée

gestion du personnel d'une entreprise de sécurité privée

gestion administrative et comptable

gestion commerciale d'une entreprise de sécurité privée

Pour se voir délivrer la certification de dirigeant d'entreprise de sécurité privée, le stagiaire doit obtenir une moyenne générale aux évaluations supérieure à 10/20.

Dans le cas où la moyenne générale était inférieure à 10/20, le candidat n'obtiendrait que la validation des blocs de certifications pour lesquels il a obtenu une moyenne minimale de 10/20.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32056 - CADRE JURIDIQUE DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ	Questionnaires individuels d'évaluation écrits incluant des questions : <ul style="list-style-type: none"><li>• de restitution des textes concernés par les compétences citées ci-dessus</li><li>• et de mise en situation à partir de cas concrets de mise en œuvre des dispositions du livre VI du CSI, du code de déontologie et du Code Pénal</li></ul> Le mémoire ainsi que l'oral du jury final doivent également montrer la maîtrise par le candidat des compétences de ce domaine d'activité.  La validation de ce bloc de compétences est conditionné par un résultat supérieur à 10/20 dans ce domaine.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32056 - GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE D'UNE ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaires individuels d'évaluation écrits incluant des questions de restitution des notions concernées par les compétences citées ci-dessus et de mise en situation à partir de cas concrets financiers</li> <li>• Capacité à rédiger un business plan et le présenter au jury</li> </ul> <p>La validation de ce bloc de compétences est conditionné par un résultat supérieur à 10/20 dans ce domaine.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32056 - GESTION DU PERSONNEL D'UNE ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE : RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises en situation professionnelles à partir de cas concrets : simulation d'une procédure recrutement, exercice de planification, simulation d'un entretien professionnel ou disciplinaire</li> <li>• Questionnaires individuels d'évaluation écrits incluant des questions de restitution des notions concernées par les compétences citées ci-dessus</li> </ul> <p>Le mémoire ainsi que l'oral du jury final doivent également montrer la maîtrise par le candidat des compétences de ce domaine d'activité.</p> <p>La validation de ce bloc de compétences est conditionné par un résultat supérieur à 10/20 dans ce domaine.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32056 - GESTION COMMERCIALE D'UNE ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaires individuels d'évaluation écrits incluant des questions de restitution des notions concernées par les compétences citées ci-dessus</li> <li>• Exercice final de la formation devant le jury de certification : rédaction d'un mémoire de réponse à un appel d'offres et présentation orale de sa réponse devant le jury, représentant fictivement le donneur d'ordres attribuant le marché</li> </ul> <p>La validation de ce bloc de compétences est conditionné par un résultat supérieur à 10/20 dans ce domaine.</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est composé de 3 personnes minimum et composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chefs d'entreprise en activité</li> <li>• experts en sécurité privée</li> <li>• formateurs ou consultants dans le domaine de la sécurité privée</li> </ul> <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : minimum 25%, soit au moins 1 membre extérieur pour 3 membres au total</p>
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est composé de 3 personnes minimum et composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chefs d'entreprise en activité</li> <li>• experts en sécurité privée</li> <li>• formateurs ou consultants dans le domaine de la sécurité privée</li> </ul> <p>Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : minimum 25%, soit au moins 1 membre extérieur pour 3 membres au total</p>

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 3 personnes minimum et composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chefs d'entreprise en activité</li> <li>• experts en sécurité privée</li> <li>• formateurs ou consultants dans le domaine de la sécurité privée</li> </ul> Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : minimum 25%, soit au moins 1 membre extérieur pour 3 membres au total
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de 3 personnes minimum et composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chefs d'entreprise en activité</li> <li>• experts en sécurité privée</li> <li>• formateurs ou consultants dans le domaine de la sécurité privée</li> </ul> Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : minimum 25%, soit au moins 1 membre extérieur pour 3 membres au total
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de 3 personnes minimum et composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chefs d'entreprise en activité</li> <li>• experts en sécurité privée</li> <li>• formateurs ou consultants dans le domaine de la sécurité privée</li> </ul> Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : minimum 25%, soit au moins 1 membre extérieur pour 3 membres au total
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Le jury est composé de 3 personnes minimum et composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chefs d'entreprise en activité</li> <li>• experts en sécurité privée</li> <li>• formateurs ou consultants dans le domaine de la sécurité privée</li> </ul> Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : minimum 25%, soit au moins 1 membre extérieur pour 3 membres au total

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 29 septembre 2017, jusqu'au 4 janvier 2024.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

60 stagiaires par an en moyenne

##### Autres sources d'information :

AS2P, UNAFOS, CNAPS, Syndicats patronaux (USP-SNES), Rapports de branche annuels

##### JPM CONSEIL

##### Lieu(x) de certification :

JPM conseil : Auvergne Rhône-Alpes - Isère ( 38) [EYBENS]

JPM conseil : Île-de-France - Hauts-de-Seine ( 92) [ACTE 1 PUTEAUX]

JPM conseil : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [MEYZIEU]

JPM conseil : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde ( 33) [BORDEAUX]

SAS JPM Conseil 16 rue pré de la Treille 38320 EYBENS

06.07.75.21.51 contact@jpmconseil.fr

ACTE 1 FORMATION 176 rue Jean Jaurès 92 800 PUTEAUX

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**